

La FOBB et nous

La FOBB dans la rue ! Il y avait longtemps, plus de dix ans en tout cas, que les Lausannois n'avaient vu défiler des syndiqués du bois et du bâtiment en colère. Hors les occasions officielles, telles les Fêtes du Travail, bien entendu.

A la clef de cette démonstration exceptionnelle de mécontentement, on le sait, la paralysie du processus de négociation entre « partenaires sociaux » dans le secteur. Au niveau cantonal comme au niveau fédéral, suite à l'affirmation de la crise qui sévit dans le bâtiment peut-être plus qu'ailleurs, les rouages sont grippés. Depuis le 24 novembre dernier, jour de la première séance des négociations, patronat et syndicat campent sur leurs positions sans rien céder, au point que, dernier recours, on s'expliquera devant le Tribunal arbitral ou à l'Office de conciliation.

Les revendications de la FOBB restent dans le même ton que ces dernières années (le cas vaudrait recoupe en gros les enjeux nationaux). Que ce soit au chapitre des salaires (compensation intégrale du renchérissement), des déplacements, de la durée du travail (réduction progressive du travail avec pleine compensation de salaire), du délai de résiliation des contrats, du 13e mois de salaire (abolition de toute discrimination), de l'assurance-chômage (participation de l'employeur) ou des vacances (généralisation de la 4e semaine de vacances payée). (Voir annexe en page 3.)

La Société suisse des entrepreneurs, quant à elle, a très tôt annoncé la couleur : ce sera ou le versement d'un treizième salaire, ou la compensation du renchérissement. Chantage délibéré qui prend toute son ampleur si l'on sait que dans le canton de Vaud, par exemple, les conventions collectives actuellement en vigueur dans la branche le resteront jusqu'à fin 1977.

Les patrons du bâtiment ne s'embarassent donc pas de nuances : la fin du temps des vaches grasses (qui en a profité au premier chef ?) et la concurrence extrême qui règne aujourd'hui sur le

marché impliquent en priorité une baisse des charges salariales (sans parler d'une diminution de la part patronale pour diverses primes).

Rien de moins convaincant que cette argumentation. Soit, le volume des travaux a considérablement baissé ces derniers mois. Mais comment admettre qu'une quelconque baisse des frais salariaux augmentera sensiblement le nombre des commandes ? Soit, la sous-enchère sévit dans la branche. Mais comment admettre que les travailleurs en fassent en premier lieu les frais ? La contraction du pouvoir d'achat des travailleurs est du reste ici d'autant moins admissible que l'industrie de la construction dépendant presque entièrement du marché intérieur, les termes de la concurrence sont demeurés identiques à ceux de la période de hausse (peu de pressions étrangères sur les prix des travaux — c'était admis en période de prospérité); aucun déblocage de la situation à attendre donc d'une rupture du consensus au sujet des salaires. Dans cette perspective, il apparaît que la FOBB défend ici précisément des positions dont l'importance dépasse largement les intérêts de ses syndiqués. Il y va en effet du respect de règles, fallacieusement remises en question, qui conditionnent le jeu de la libre concurrence tant que les grandes firmes ne se sont pas encore approprié la totalité du gâteau.

En filigrane de cet affrontement : les responsabilités des pouvoirs publics. On attend de ces derniers qu'ils pénalisent gravement, lorsqu'ils sont à même d'intervenir à travers leurs propres commandes, les entreprises qui ne respecteraient pas les normes des contrats collectifs et tenteraient une sous-enchère fondée sur une diminution des salaires (combien d'autres sacrifices imposés aux travailleurs qui subsisteront de toute manière en l'absence de toute possibilité de contrôle ?). On attend aussi que les efforts de la collectivité consentis au nom de la « relance » ne concourent pas seulement au maintien en l'état d'un secteur industriel où domineraient à ce point des intérêts minoritaires.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 350 19 février 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudof Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Nicole Duparc
Pierre Moor

350

La parole à la SVMS

Monsieur le rédacteur,

Usant de notre droit de réponse, nous vous prions de bien vouloir publier intégralement et prochainement la mise au point suivante :

« Domaine public » du 8 janvier 1976 présente aux maîtres secondaires vaudois qui le lisent ce qu'il appelle « un choix clair ». Vous nous permettrez d'en modifier quelque peu l'éclairage.

Vous tentez en effet de tirer argument de la démission de 67 maîtres qui ont « spontanément » répondu à une incitation à quitter notre société. Il est dès lors plaisant de juxtaposer d'une part — la justice que vous rendez à notre politique suivie jusqu'alors, et qui consistait à « tenir la balance égale entre des courants idéologiques différents »

et d'autre part les raisons invoquées par les démissionnaires, notamment

— le refus de notre société de prendre une position nette lors d'un important débat du Grand Conseil

— la mise en cause de sa politique d'expectative et d'examen face aux projets de réforme et aux expériences pilotes

— son refus, sous prétexte de s'en tenir au seul cadre pédagogique, de considérer les problèmes scolaires dans leur contexte politique.

Comment comprendre dès lors que, les condamnant implicitement, vous invitiez d'autres maîtres à les imiter ?

C'est justement ce souci d'équilibre qui a conduit notre société à oser mettre « sur le même plan que les trois versions de cycle d'observation élaborées par le Département de l'instruction publique le projet du « groupuscule Thibaud », ce qui vous paraît particulièrement outreucidant. Il n'y a pas crime de lèse-majesté, rassurez-vous, puisque les projets que vous attribuez au Département ne sont que les premières suggestions d'un de ses groupes de travail ; mais le fait qu'un groupe

puisse réunir quatre personnes et un groupuscule en rassembler trente nous paraît, à nous, étranger à la question. Notre société a montré sa volonté de voir poussées plus à fond des études diversifiées qui ne doivent pas préjuger des résultats des expériences en cours.

Vous portez un jugement tendancieux et hâtif sur les nouveaux membres de notre comité. Nous nous bornerons à vous signaler qu'il était ouvert à tous, y compris ceux qui ont démissionné depuis lors. La suite de votre article offre en effet — et c'est heureux — un choix clair aux maîtres qui sauront résister à une campagne de recrutement dont votre journal est le support et qui est basée sur le dénigrement, les comparaisons tronquées, douteuses ou manichéennes, les slogans ou les procès d'intention (que n'insinuez-vous pas pour attirer ailleurs telle catégorie de nos membres ?). Nous laissons vos lecteurs juges de l'apport positif de ces méthodes dans la défense des intérêts de l'école et des enseignants.

Notre action ne se résume pas en quelques lignes, mais vous nous permettrez de préciser à l'inten-

RÉPONSE EN TROIS POINTS

[Sans revenir sur les jugements abrupts du comité de la SVMS à notre égard, rappelons quelques faits :

1. Les comités qui ont dirigé la SVMS jusqu'en 1973 ont su « tenir la balance égale entre des courants idéologiques différents ». Le comité actuel, par son mépris à l'égard de tout ce qui n'est pas dans sa ligne, a finalement provoqué la démission collective de 67 maîtres, sans compter les démissions individuelles qui se sont succédées au cours des deux années écoulées. Sans parler du faible pourcentage d'adhésions des stagiaires.

2. Les différents groupes d'études de la SVMS, qui réunissent des maîtres enseignant la même discipline, ont participé « d'une manière constante, constructive et dynamique à la transformation des méthodes et des programmes ». C'est à

tion de vos lecteurs que nous collaborons d'une manière constante, constructive et dynamique à la transformation des méthodes et des programmes ; qu'il nous paraît préférable de recourir à l'analyse et à l'examen critique, des expériences scolaires notamment, plutôt qu'aux slogans pour élaborer des structures scolaires ; qu'en matière de défense professionnelle, nous cherchons à défendre les droits (et non les privilèges (?) de tous ceux que nous représentons (licenciés ou non) et l'utilisation la plus adéquate de compétences que nous avons à cœur de développer ; qu'enfin, nous n'avons jamais proposé au Département d'être du même avis que lui pour en retirer quelque avantage.

Nous rejoignons néanmoins les propos que vous tenez dans l'article qui fait suite, où vous vous insurgez contre la démolition et les alignements. Que n'était-il consacré à l'école !

Comité de la Société vaudoise
des maîtres secondaires
R. Ostermann, président

l'existence de ces groupes, auxquels beaucoup de maîtres secondaires sont attachés, que la SVMS doit de n'avoir pas enregistré davantage de démissions. Beaucoup de maîtres ont l'impression de pouvoir y faire du bon travail... sans se préoccuper de la politique générale défendue par le comité de la SVMS.

3. Les projets du groupuscule Thibaud, qui cherche à maintenir à tout prix le système en place ou, au moins, à limiter au maximum les changements, sont soutenus par tout ce que le canton compte d'hommes de droite et d'extrême-droite. Le comité actuel n'a pas caché ses sympathies pour les tentatives de la députée radicale, en informant largement les membres de la SVMS (8 pages du bulletin de février 1975). Pas un mot bien sûr des réponses apportées par l'Association des parents d'élèves. Ni de texte de la gauche, à plus forte raison !

Parmi les projets élaborés par les services du Département, la solution I (des classes hétérogènes en 5e et 6e années, dans le cadre d'un cycle d'observation généralisé) a reçu, à notre connaissance, l'appui, avec des nuances diverses, de la Commission consultative du CREPS, de l'Association des parents d'élèves, de la Société pédagogique vaudoise, du groupe enseignant de la VPOD, du Mouvement pour une réforme de l'école vaudoise.

Pour les maîtres secondaires, le choix entre la SVMS et la VPOD est clair, non ?

VAUD

Les démons du radicalisme vaudois

A lire leur organe officiel, les radicaux vaudois n'ont pas encore compris ! Alors que leurs coreligionnaires du bout du lac sont en train d'opérer un sérieux virage vers le centre-gauche, les radicaux vaudois, eux, donnent de plus en plus dans l'extrême droite. Outre de menaçants (et souvent fascisants) éditoriaux de son rédacteur en chef, les « réflexions » que la « Nouvelle Revue » publie en première page en administrent presque quotidiennement la preuve.

Soit c'est un directeur de collègue lausannois qui,

au long d'une « lettre ouverte d'un citoyen », promet son soutien à ceux qui « œuvrent pour notre société », s'en prend à ceux qui « bafouent l'autorité », et s'inquiète de « cette entreprise de démolition systématique de nos mœurs ».

Soit c'est un des rédacteurs de « La Nation » qui, sous le titre « Des enfants et des cobayes », cloue au pilori les projets de généralisation des expériences des zones-pilotes de Rolle et Vevey.

Inutile de répondre aux « arguments » de l'extrême-droite, qui se réduisent à de sommaires slogans et à un amalgame de rumeurs. Nous ne retiendrons que la conclusion du dernier article cité qui, une fois de plus, se termine par une « invite adressée « au pouvoir fort » : « Il est bon que le chef du DIP sache que ces gens (les fonctionnaires de ce département taxés d'« inconditionnels de la réforme ») ne représentent qu'eux-mêmes, et qu'il peut compter sur la confiance et le soutien de la quasi-totalité de la population vaudoise quand il se décidera, travail urgent et nécessaire, à donner un coup de barre et un coup de balai. »

Beau compliment pour les chefs d'un Département dirigé depuis des générations par des radicaux, qui ont engagé les collaborateurs qu'il s'agit aujourd'hui de « balayer » !

De vigoureux coups de barre à droite en coups de balai, les centre-avant de la dernière campagne électorale vont se retrouver à droite des buts de la Ligue vaudoise !

cipants, et qui donne le ton des revendications et d'un climat :

« Les travailleurs constatent

— que des attaques illégales contre les travailleurs et contre les conventions collectives se produisent de plus en plus souvent,

— que le patronat n'hésite pas à user de chantage pour reprendre aux travailleurs les acquisitions de la haute conjoncture,

— que les licenciements sont souvent considérés

par le patronat comme une solution de facilité permettant de traverser la période de récession sans perte,

— que les patrons se servent de la peur qu'ils savent inspirer à leurs ouvriers pour augmenter les rendements et pouvoir ainsi licencier sans diminution de production et avec une diminution des charges salariales, donc, une augmentation des bénéfices faite sur le dos des chômeurs,

— que l'Etat entre dans le jeu des entreprises faisant les soumissions « suicides » (les travaux de l'Etat sont adjugés aux soumissionnaires les plus arrangeants et les délais imposés obligent souvent les travailleurs à fournir des heures supplémentaires),

— que le pouvoir d'achat des travailleurs subit une atteinte grave par la non-compensation du renchérissement, cette diminution ne pouvant que provoquer une aggravation de la récession, Déclarent appuyer totalement leur délégation aux pourparlers avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Ils déclarent en outre qu'ils sauront se servir des exemples récents de lutte pour défendre leurs intérêts, qu'ils lutteront ensemble dans l'unité et avec énergie pour défendre leurs acquisitions et augmenter leurs conquêtes sociales, pour obtenir de l'Etat qu'il favorise immédiatement une relance économique sociale en prenant en considération les intérêts des travailleurs au moment d'adjuger les travaux. Dans chaque entreprise, les travailleurs devront s'organiser et mettre sur pied des commissions ouvrières. »

N.B. — En mai 1975, le nombre des contrats collectifs de travail en Suisse était tombé de 706 à 332 par rapport à 1957. Evolution normale au vu des fusions et des processus d'unification au niveau fédéral. Le plus intéressant : la part des contrats assortis d'une clause de renchérissement était elle passée de 17 % à 57 %.

Ce sont les clauses dites de négociation qui dominent : les clauses dites d'échelle mobile qui prévoient une compensation automatique liée à un indice ne font plus l'unanimité...

ANNEXE DE LA PAGE 1

Des travailleurs dans la rue

La manifestation de la FOBB à travers les rues de Lausanne n'a évidemment pas fait les gros titres de la presse quotidienne, puisqu'elle ne s'est pas diluée en un affrontement avec les forces policières.

Pour mémoire, la résolution votée par les parti-

Initiative sur la participation: un contenant et un contenu

Participation. L'extrême-gauche vitupère: piège à cons, récupération, démobilitation. Le patronat fulmine: atteinte au droit de propriété, collectivisation des moyens de production.

Beaucoup de bruit, de grands mots. Les uns craignent pour la lutte des classes qui a déjà grand peine à s'exprimer dans les revendications des travailleurs; les autres s'accrochent à leur pouvoir. Et tout cela pour une petite phrase: « La Confédération a le droit de légiférer sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et administrations ». Pour l'heure, l'initiative syndicale n'est qu'un contenant sans contenu, mais un contenant dont l'importance est aisément démontrable. Cette compétence en effet, attribuée à la Confédération, devra être explicitée, devra trouver des limites qui seront plus ou moins amples. De ce point de vue, l'initiative n'est encore qu'un os, un principe, sujet à développements.

La réaction patronale

L'enjeu de la votation du 21 mars n'en est pas moins mince pour autant! Le patronat l'a bien compris qui est parvenu à imposer un contre-projet de nature totalement différente; non pas un principe, mais une procédure strictement définie, limitée, une disposition fermée sans possibilité d'évolution (pour mémoire les deux premiers alinéas du texte adopté par les Chambres — à une assez faible minorité pour ce qui est du National — sur proposition du Conseil des Etats: « 1. La Confédération a le droit de légiférer sur une participation des travailleurs au niveau de l'exploitation, qui soit appropriée et sauvegarde les possibilités de décision et une gestion économique de l'entreprise; 2. Les droits de participation découlant du premier alinéa ne peuvent être exercés que par les travailleurs occupés dans l'exploitation »).

A vrai dire, on touche là aux limites de la philosophie libérale: fondée sur l'exigence de la liberté et de l'égalité entre les individus, elle a aussitôt restreint cette exigence au seul domaine politique. Il est maintenant évident pour un grand nombre que les décisions prises dans le secteur économique débordent largement dans leurs effets le cadre étroit de la production des biens. Les révélations sur les agissements des multinationales, le comportement des entreprises dans la période de récession que nous vivons, l'ont mis en pleine lumière, s'il en était encore besoin.

Des limites strictes

Face à cette revendication de participation, de démocratisation de tous les aspects de la vie sociale, la droite renouvelle son opération « délimitation»: participation à la place de travail, et rien d'autre!

En fait, il faut donner raison aux patrons lorsqu'ils expriment leurs craintes. L'argument qui consiste à défendre l'initiative syndicale en la présentant comme un ensemble de revendications anodines qui, si elles permettront de donner une place plus juste aux travailleurs, ne bouleverseront en rien l'ordre économique, cet argument, cette façon de présenter le problème tel qu'il ressort de l'enjeu du 21 mars, ce camouflage en un mot est puéril.

Il faut de la même manière donner tort aux jusqu'aboutistes qui stigmatisent dans la participation la récupération définitive des salariés dans une entreprise commune au sein de laquelle toutes les parties tireraient à la même corde.

Ceci étant nettement posé, il faut admettre que l'enjeu du 21 mars est un enjeu avant tout symbolique. Il permettra de voir si l'idée qu'une poignée de privilégiés peut décider souverainement dans des domaines que l'on cherche à faire passer pour privés (et qui en fait sont éminemment

publics), si cette idée trouve encore un quelconque soutien populaire.

On peut sourire des symboles et des principes. Ils ont pourtant leur importance, et elle n'est pas négligeable.

Le révélateur démocrate-chrétien

Si ces symboles n'étaient que les moyens de mieux dissimuler aux yeux du plus grand nombre la réalité des rapports de force, les organisations patronales ne lutteraient pas avec tant de vigueur pour en empêcher l'inscription dans la Constitution fédérale. Les démocrates-chrétiens, et leur aile droite encore majoritaire, n'auraient pas hésité samedi dernier à apporter leur appui à l'initiative (en se réfugiant au besoin derrière la formulation vague de la proclamation des évêques suisses à ce chapitre). En réalité, ce parti a encore peur des principes qu'il énonce, et ce recul est en lui-même significatif de la force des « grands principes ».

Après le 21 mars, rien ne sera pourtant concrètement ni acquis, ni perdu.

La victoire ne représentera que le point de départ d'une longue lutte pour l'élaboration, par la loi et les contrats collectifs, d'un modèle de partici-

ANNEXE

Les textes et la réalité

Il est de rigueur, du côté patronal, de plaider le fait que la participation est déjà largement chose acquise à travers différentes dispositions insérées dans les conventions collectives existantes; et que dès lors l'initiative sur la participation est inutile. Quelques citations extraites des conventions adoptées jusqu'ici, encore éclairées par les méthodes patronales mises à jour par la récession, prouveront au contraire que tout reste à faire dans ce domaine!

pation démocratiquement discuté par les intéressés, et par eux en premier lieu.

Une défaite signifiera, pour les syndicats directement concernés, que les droits se conquièrent avant tout sur le terrain ; et que les avantages salariaux obtenus dans les négociations sont intimement liés à ce qui permet de les défendre efficacement par la suite, à savoir des positions de pouvoir dans l'entreprise (voir aussi en page 1).

Des subordonnés

Quel que soit le résultat de la votation, en définitive, une chose reste acquise après cette campagne, et qui est clairement apparue depuis le début de la récession : les travailleurs et leurs organisations sont des « partenaires privilégiés » aux yeux du patronat dans la mesure seulement où ils savent rester à la place qui leur est fixée dans un système dont les caractéristiques ont été depuis longtemps mises à jour, cette place est celle de subordonnés.

Si l'initiative sur la participation a pu rendre plus explicite cet état de choses et relativiser le grand mythe de la collaboration — tous sur le même bateau — elle n'aura pas été inutile.

Témoin un extrait de cette convention signée le 1er février 1973 par l'Union centrale des associations patronales suisses, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers, la Société suisse des employés de commerce et la Société suisse des contremaîtres :

« Les organisations signataires entendent en principe par coopération la participation appropriée des employés à la formation de la volonté dans l'entreprise, selon les lignes directrices suivantes. La coopération vise les buts suivants :

— favoriser l'épanouissement personnel et professionnel de tous les employés et la satisfaction à la place de travail ;

— développer le sens des responsabilités et de la collaboration constructive ;

— développer l'intérêt au travail et à la productivité de l'entreprise ;

— développer une collaboration positive et la coopération entre partenaires employeurs et employés ;

— développer un climat de travail agréable.

» Les organisations signataires recommandent de favoriser la coopération des employés dans les entreprises :

— dans la sphère du travail individuel ;

— par des représentations d'employés ;

— par des commissions ayant des tâches particulières.

» Elles partent de l'idée que, suivant le domaine, la coopération atteindra des degrés d'intensité différents (comme l'information, la discussion, la participation). »

Les résultats et les garanties obtenus par la grâce de ce texte prouvent qu'un article constitutionnel, même vague, sur la participation, pourrait être de grande utilité pour fonder un minimum de revendications...

Témoin également l'extrait suivant de l'accord signé le 19 juillet 1974 en complément du renouvellement de la Convention de « paix du travail » par l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse, l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques et l'Union suisse des syndicats autonomes.

Au chapitre des « commissions d'entreprise et des droits de collaboration », à propos, plus précisément de la « codiscussion et de la participation », le texte précise ce qui suit, qui permet d'évaluer les libertés qu'ont prises les employeurs ces derniers mois face à un texte dûment négocié entre « partenaires » :

« La codiscussion et la participation se rapportent à des affaires de portée générale qui touchent directement les travailleurs soumis à la Conven-

tion et qui concernent les relations de travail. La direction et la commission d'entreprise fixent le cadre d'application de la codiscussion et de la participation. Il doit englober en particulier les domaines suivants : fixation de l'horaire de travail — pauses — travail compensatoire — plan général des vacances — réglementation des jours de congé — fixation des jours non travaillés — système de la qualification de la place de travail — système de la notation personnelle — système de salaire au rendement — système des suggestions — mesures sociales en cas de réduction importante du personnel — aménagement des places de travail — chauffage, climatisation, bruit — prévention des accidents et des maladies professionnelles — mesures de sécurité — vestiaires, installations sanitaires, etc. — cantine, foyer — institutions de prévoyance. »

Qui, au vu des récents événements « marquants » de la vie sociale helvétique, pourrait soutenir qu'une garantie constitutionnelle, doublant ces dispositions au besoin, ne s'impose pas ?

Qu'il suffise enfin de citer quelques paragraphes de l'accord (signé en juillet 1974) sur les fermetures d'entreprises liant les organisations de l'industrie des machines et des métaux :

« Il est reconnu que les décisions concernant les fermetures d'entreprises font partie des compétences et de la responsabilité des directions. Il est reconnu aussi que des rigueurs pour les travailleurs, tant sur le plan humain qu'économique, doivent si possible être évitées ou atténuées. Les dispositions suivantes sont établies dans ce but : »
» Les travailleurs concernés, leurs représentations dans l'entreprise et les parties contractantes doivent être, dans la mesure du possible, informées suffisamment tôt des fermetures d'entreprises envisagées.

» L'information doit être autant que possible complète et contenir des indications sur les motifs qui sont à l'origine de la fermeture d'entreprise, ainsi que sur les mesures envisagées et leur programme »...

... Il y a loin du rêve, même négocié, à la réalité.

GENÈVE

Un mécène offre un bateau aux « marginaux »

Une association indépendante, proche de la Mission intérieure (Eglise protestante) travaille actuellement à la rénovation du bateau « Genève », désaffecté par la Compagnie générale de navigation. L'entreprise est maintenant connue, mais elle mérite d'être éclairée : sur le plan politique, il s'agit, dans le domaine on ne peut plus controversé de la présence auprès des « marginaux », d'un cas d'école.

A la clef de l'opération, l'intervention inévitable des pouvoirs publics : le Conseil d'Etat genevois devait donner l'autorisation d'amarrer le bateau au « Port Noir ». Demande à cet effet avait été déposée en temps voulu. La réponse s'est fait attendre plus de six mois ; elle vient d'être publiée. C'est un refus catégorique.

Une première constatation s'impose. L'attente des responsables cantonaux signifie qu'une réaction de peur a prévalu en fin de compte : crainte de voir se fixer sur ce bâtiment toute une population soustraite au contrôle de l'officialité, crainte qu'un « passager » éventuellement drogué ne fasse un plongeon définitif (sic !), crainte enfin que les travaux de rénovation ne soient pas menés avec tout le sérieux nécessaire.

Fort heureusement, le recul du Conseil d'Etat n'est qu'une première étape, malheureuse certes, mais pas définitive, du combat de ceux qui mènent la lutte avec une détermination réjouissante. En réalité, le projet n'est donc pas encore tombé à l'eau : l'association dispose de soutiens puissants et influents, assez habiles peut-être pour renverser les oppositions de MM. Vernet, Duboule et Fontanet.

Pour comprendre les véritables enjeux du pari lancé par les promoteurs, quelques précisions ; et d'abord, les objectifs des membres de l'association décidée à donner une nouvelle vie au « Genève ». Il s'agit là de mettre à la disposition

d'hommes et de femmes exclus des traditionnels rouages de la société un lieu où ils se sentent accueillis, où ils puissent vivre à leur rythme et travailler d'arrache-pied s'il le faut, mais à l'abri — et c'est l'essentiel — des omniprésentes pressions sociales qui conduisent trop souvent ces gens-là, anciens délinquants, à la récidive ou à l'échec.

Symbole d'évasion hors d'une société opprimente, ce bateau représente surtout un port d'attache pour un modèle parallèle où puisse se développer une communauté agissante, préoccupée de consolider les individus qui la composent par la cohésion du groupe.

Une communauté expérimentée

Mais attention ! Ceux qui soutiennent ce projet ont déjà eu l'occasion de montrer ce qu'ils avaient dans le ventre. Depuis plusieurs années, ils se sont attelés à une réalisation assez extraordinaire qui a pour nom la communauté des Moulins. Un groupe d'une quinzaine de personnes, jeunes pour beaucoup, logeant dans des caravanes au bord du Rhône, et engagées dans des activités très diverses qui leur permettent de subvenir à leurs besoins. Déménagements, débarras de caves et de greniers, vente de marrons chauds, tels sont les travaux qui offrent à l'esprit d'invention un maximum de chances, tout en engageant la responsabilité de chacun.

Mais cette association offre d'autres garanties. Par exemple : il n'est pas question d'enfler démesurément les possibilités d'accueil. Pas plus d'une vingtaine de gars, un noyau solide de base, et un renouvellement souhaitable et vivant.

Venons-en à l'aspect financier du projet ! En réalité, sur le nerf de cette guerre originale, les promoteurs se montrent très discrets. On sait seulement que l'achat et la rénovation du bateau sont soutenus par un « mécène » genevois proche des milieux patronaux, mais on ne peut rien apprendre de plus sur l'origine des fonds.

En fait, il faut admettre que les « relations pu-

bliques » du bâtiment sont organisées non seulement avec talent, mais avec certains moyens. « L'Ordre professionnel » a mis tout son poids dans la balance (22 janvier 1976), en accordant sa caution à l'initiative au long d'une page entière de présentation ; la très honorable « Tribune de Genève » avait fait de même avant l'organe patronal.

« L'Ordre professionnel », fait exceptionnel, était allé jusqu'à lancer un pressant appel à l'opinion publique (la sienne) qui trop souvent réagit par la peur face à la marginalité ; il vaut la peine de citer ici quelques lignes du plaidoyer en question : « ... les autorités ne devraient pas sous-estimer l'importance de l'autre secteur de l'opinion, celui qui est convaincu, sur la base de données sûres, que des marginaux auxquels on permet de trouver des raisons de vivre ne présentent pratiquement plus de danger pour la société et que beaucoup plus inquiétant est le taux croissant des récidives qui, portant sur une délinquance en augmentation elle aussi, signifie une aggravation qu'il est temps de pallier par une méthode qui a fait ses preuves ; pour contribuer à dissiper des peurs irraisonnées, précisons encore que l'expérience des Moulins a confirmé un phénomène connu, à savoir qu'une communauté dont les membres tiennent à la pérennité finit toujours par se donner des règles et les applique de manière très rigoureuse ; et ceux qui se voient confier des responsabilités par leurs camarades sont finalement de bien meilleurs garants d'ordre que tout représentant d'une institution extérieure. »

Une réserve

Un volet manque à l'évidence à cette argumentation percutante, la mise à jour des responsabilités sociales : qui façonne la société et lui donne son ton répressif, sinon les détenteurs du pouvoir, ceux-là même dont « L'Ordre professionnel » se fait le porte-parole dans tous les débats importants... Tout se passe comme si, ayant reconnu qu'un certain déchet de l'ordre était inévitable,

les milieux patronaux étaient prêts aujourd'hui à organiser une « réserve » qui leur épargne une remise en question générale.

Pour nous, l'entreprise du « Genève » a un sens différent : ce qui pointe à l'horizon, derrière la mini-société que représente le bateau, c'est un autre mode de relations sociales, fondé non pas sur la hiérarchie et le profit, mais sur l'égalité et l'épanouissement de tous.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Démunis face à la crise

Le « *Badener Tagblatt* » et la presse « *AZ* » qui utilise ses pages d'informations ont publié un article de Kurt Brandenberger d'une actualité brûlante : comment le canton de Soleure a-t-il refusé une loi sur les structures économiques visant à empêcher une expansion débridée et à encourager une économie régionale équilibrée.

Le directeur des Finances d'alors, l'actuel conseiller fédéral Ritschard, n'avait pas été suivi et, après que le Grand Conseil eut fortement édulcoré son projet, le peuple soleurois avait rejeté ce qui en restait en été 1974.

Un député radical peut bien déclarer que même si elle avait été acceptée, cette loi n'aurait servi à rien car le dispositif aurait été mis trop tard en place pour combattre la récession actuelle ; le Département soleurois de l'économie publique est d'un autre avis. L'homme qui, à la tête d'une commission des politiques structurelles, doit intervenir est aussi d'un avis contraire. Son nom : Rolf Ritschard, fils de Willi. Il estime que l'on aurait pu agir plus vite et mieux, notamment dans la région horlogère Granges - Lebern - Bucheggberg, où le taux de chômage est déjà de 3,1 %.

— Le programme gouvernemental du Conseil fédéral a été largement commenté en Suisse alémanique comme dans le reste du pays. Dans « *Die*

Weltwoche » (6), Ulrich Kägi interroge le chancelier Karl Huber, chef d'état-major de notre gouvernement fédéral. Celui-ci relève notamment que des personnes étrangères à l'administration ont été appelées à collaborer à l'élaboration du programme « afin d'élargir l'horizon » et de sentir à temps le vent qui souffle hors du Palais fédéral. De cette interview ressort nettement l'impression que l'établissement de lignés directrices se perfectionne de législature en législature.

— « *Dialog* » est un magazine trimestriel destiné à élargir la formation politique de la jeunesse. Imprimé sur papier recyclé, le numéro 6 donne des indications sur les responsables de la publication. Le président de la fondation « *Pro Dialog* » est Ulrich Kägi, rédacteur à la « *Weltwoche* ». On trouve parmi ces responsables des représentants des quatre partis gouvernementaux, de l'Alliance des indépendants, de l'Union libérale démocratique, du Parti évangélique populaire, du Parti du travail, du Mouvement républicain et de l'Action nationale. Les lecteurs peuvent par exemple demander une documentation sur chacun de ces partis. Tirage : 250 000 exemplaires. Reste à savoir qui sont les véritables inspirateurs de cette publication au-delà du saupoudrage politique habituel dans les sphères de patronage : l'analyse de la publicité du magazine a inspiré à « *Focus* » un diagnostic pour le moins réservé quant au désintéressement idéologique de la tentative.

Deux pôles journalistiques

— Dans le supplément « politique et culturel » de la « *National Zeitung* » deux notes situant deux climats rédactionnels bien différents :

A la « *Thurgauer Zeitung* », deux des plus anciens rédacteurs viennent de se voir signifier leur congé. Motif : leurs articles ne cadraient pas avec les efforts du quotidien « radical » (tirage : 21 000 exemplaires) pour remonter la pente ; l'un s'était mis à dos des sociétés (tir et gymnastique) patriotiques locales influentes, les lignes de l'autre

n'avaient pas eu l'heur de plaire à quelques notables de Frauenfeld. Tous deux étaient les seuls membres de la rédaction à n'appartenir ni au Parti radical, ni au SVP, la formation du rédacteur en chef du journal. A première vue, rien ne pourra modifier la position intransigeante du conseil d'administration de la « *TZ* ».

Un an de « *Leserzeitung* »

La « *Leserzeitung* », de son côté, vient de fêter son premier anniversaire, plus précisément le 10 février dernier. Il y a une année donc, la douzaine d'idéalistes qui lançaient le seul « journal qui n'appartient qu'à ses lecteurs » (dont le numéro 23 est sorti de presse) annonçaient qu'il leur faudrait 5000 lecteurs payants après douze mois de parution pour que l'expérience soit poursuivie en 1976. Aujourd'hui, la « *Leserzeitung* » est achetée par 1500 personnes dans les kiosques, alors que le nombre des abonnés se monte à 4254 fidèles qui ont pratiquement tous renouvelé leur bail pour un an.

Au départ, il n'était pas question de verser un salaire aux collaborateurs ; mais bientôt, il s'avéra que trois permanents salariés étaient indispensables à la réussite de l'opération. Ces frais supplémentaires allaient bien sûr modifier la cible : 9000 abonnés ou acheteurs au numéro apparaissent désormais comme un minimum vital, pour autant que les conditions financières de parution se maintiennent telles quelles. Les promoteurs ne perdent pourtant pas courage : les campagnes de propagande seront intensifiées et on organisera, à l'exemple de la quasi-totalité des périodiques de gauche et d'extrême-gauche une « fête », le 20 mars, pour assainir les finances d'une publication dont la formule est unique outre-Sarine.

— A noter, dans l'édition du week-end du « *Tages Anzeiger* », une étude sur l'égalité des chances en matière scolaire basée, comme c'est la mode actuellement outre-Atlantique, sur une étude statistique des variations du quotient intellectuel à travers les différentes couches de la population.

Sartre

Vous avez lu « Situations X », de Sartre ? Interview — admirable — de l'écrivain par Michel Contat, près de cent pages (la moitié avait paru dans le « Nouvel Observateur »), d'une intelligence sans défaut ; autre interview par Simone de Beauvoir sur la question des femmes (« D'ailleurs, je dois dire que, dans l'ensemble de vos œuvres, quand on les relit, on trouve des traces de machisme (?), et même de phallogocratie » !); troisième interview, par Contat et Ribalka, les deux auteurs des « Ecrits de Sartre », sur l'« Idiot de la Famille ».

Et puis quatre textes politiques : « Le procès de Burgos » (mouvements d'autonomie, droits des minorités linguistiques et culturelles), « Les maos en France » (réformisme et révolution, recours à la violence, etc.), « Justice et Etat » (justice et justice « populaire »), « Elections, piège à cons ». Pas une page indifférente ; pas une page, d'une certaine manière, qui ne soit importante, voire essentielle. Mais aussi — en fin de compte, je suis un petit bourgeois, ne vous en déplaise — nombre de pages qui soulèvent en moi des « mouvements divers », perplexité, hésitations, refus, objections dont je vois mal quelle réponse leur faire.

Par exemple, parlant de l'enseignement qui me touche au premier chef, Sartre écrira (avec ce sens des formules qu'il condamne dans ses œuvres passées, mais dont il continue de donner des preuves étincelantes) : « L'université est le lieu du babil, on n'y apprend rien à peu de gens... »

Et il est bien vrai que je suis loin d'être ravi par notre système d'enseignement ! Toutefois, c'est Robert Merle, dans ce beau roman consacré à mai 68, « Derrière la Vitre », qui fait observer par le truchement de l'un de ses héros, que tant Marx que Lénine, que Trotzki, que Mao Tse Toung, que Fidel Castro ont passé par des universités et ont poursuivi leurs études parfois fort

loin et jusqu'au doctorat. Faut-il penser que l'université allemande vers 1840, ou russe vers la fin du siècle et au début du XX^e étaient supérieures à l'université française — dans laquelle par exemple ont enseigné Merleau-Ponty, Lucien Goldmann ou Michel Foucault, tous gens peu portés à se contenter de débiter des futilités ?

Un peu plus loin, dans ce même article intitulé « Justice et Etat », parlant de la récupération des intellectuels par le « système », c'est-à-dire par la bourgeoisie, Sartre écrira : « ... doucement on les tourne et, le moment venu, il suffira d'un fauteuil à l'Académie française ou d'un prix Nobel ou de quelque autre manœuvre pour les récupérer. C'est ainsi qu'un écrivain communiste peut exposer actuellement les souvenirs de sa femme à la Bibliothèque nationale (allusion à Aragon) et que l'inauguration de l'exposition est faite par le ministre de l'Education nationale. » Eh oui ! Mais faut-il s'en désoler ? « Situations X » paraît à la NRF, et de bons articles paraissent dans « Le Monde » ou dans « 24-Heures », qui lui rendent hommage. Qui connaîtrait Gavi et Victor, les deux interlocuteurs de Sartre dans « On a raison de se révolter », si le livre ne paraissait pas chez Gallimard et ne portait pas le nom du philosophe. Lequel d'ailleurs, deux pages plus loin, affirme (à bon droit, selon moi), qu'il n'a pas été récupéré...

J. C.

Trois minutes qui changent le monde

L'amélioration des conditions de travail fait l'objet, depuis des années, de publications d'une importance considérable quant au volume des propositions mises à jour, d'un poids minime en revanche eu égard aux réalisations concrètes nées des travaux en question. Inutile donc de s'attendre à des retombées impressionnantes après la parution du rapport de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en

métallurgie (ASM) intitulé : « Les formes nouvelles du travail ».

Comme à l'accoutumée pourtant, l'exposé des méthodes et de la théorie met l'eau à la bouche. Sous le signe américanisé du « job enrichment », il faut donc, paraît-il, s'attendre à des résultats positifs sur trois plans :

— pour les travailleurs : diminution de la fatigue grâce à une plus grande variété de l'effort à fournir ; diminution de la monotonie ; plus grand intérêt et plus grande satisfaction au travail ;

— pour l'organisation du travail : moins de positions hiérarchiques dans la mesure où les postes de commandement ou de contrôle deviennent moins nombreux ; diminution des temps morts ;

— eu égard à la production : amélioration quantitative et qualitative ; plus grande stabilité dans l'effectif du personnel.

Un vrai paradis pour le travailleur. En veut-on un exemple, que développent les auteurs.

Dans une entreprise, le montage des machines à coudre s'effectue de la façon suivante : le châssis de la machine à coudre une fois muni de paliers et de différents axes passe encore par quelque 20 postes de montage. A chacun de ces postes, se trouve un ouvrier chargé de placer différentes pièces sur le châssis, opérations qui peuvent durer d'une à trois minutes. Le montage terminé, restent à accomplir les opérations de contrôle, de finissage et d'emballage des machines.

Ce montage « à la chaîne » doit être remplacé par un montage confié à un groupe. Toute l'opération de montage est dès lors réalisée par une équipe de cinq personnes. Chacune a besoin de 6 à 8 minutes par machine, au lieu des 1 à 3 minutes utilisées jusqu'alors. Le contrôle est réalisé par l'équipe de montage elle-même.

Les avantages suivants sont apparus : activité moins fractionnée, responsabilité personnelle accrue, engagement individuel plus soutenu, esprit d'équipe plus développé, meilleure communication entre les différents collaborateurs, possibilité pour chacun de voir « son » produit terminé.

Ces trois minutes qui changent le monde !